



Le 29 novembre 2024

Message du président

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a maintenant terminé l'examen du projet de loi C-282. Dans le cadre de cette démarche, il s'est réuni à plusieurs reprises afin de recueillir divers témoignages et d'étudier les mémoires reçus, provenant à la fois de partisans et d'opposants à cette initiative. Le comité a ensuite procédé à l'analyse détaillée du projet, article par article. À l'issue de ces délibérations, il a décidé d'ajouter les éléments suivants au texte :

« (2.2) Le paragraphe (2.1) **ne s'applique pas** à un engagement pris au nom du gouvernement du Canada par :

- un traité ou une entente en matière de commerce international qui était en cours à l'entrée en vigueur de ce paragraphe;
- la **renégociation** d'un tel traité ou d'une telle entente;
- un traité ou une entente en matière de commerce international qui était en **négociation** au moment de l'entrée en vigueur de ce paragraphe. »

Dans sa version initiale, le texte stipule que les représentants du gouvernement ne pourraient prendre d'engagements, dans le cadre de traités ou d'accords commerciaux, susceptibles de réduire les tarifs ou d'augmenter les contingents tarifaires des produits sous gestion de l'offre au Canada. Cependant, à la suite de l'intervention du comité sénatorial, cette restriction serait désormais limitée aux nouvelles ententes, ce qui en restreint considérablement la portée. Ainsi, elle ne s'appliquerait pas, par exemple, aux renégociations d'accords commerciaux importants déjà en vigueur, dont les conséquences pourraient avoir un impact significatif sur la gestion de l'offre au Canada.

Mentionnons notamment que l'Accord Canada-États-Unis-Mexique prévoit un premier examen conjoint de l'entente en 2026.

Le texte révisé est débattu depuis le 19 novembre dernier en vue d'une troisième lecture au Sénat. S'il passe cette étape, le document sera transmis à la Chambre des communes pour un réexamen.



Gyslain Loyer, président

Dans ce numéro

Soutenez la gestion de l'offre

[Lire l'article](#)

Situation des marchés

[Lire l'article](#)

Aide à la relève - PAD

[Lire l'article](#)

Grippe aviaire et formations à venir

[Lire l'article](#)

Soutenez la gestion de l'offre

Le [site web en soutien à la gestion de l'offre](#), créé en partenariat avec les cinq secteurs des SM5 a été relancé.

Cette lettre reformulée souligne l'engagement commun à assurer l'avenir de la gestion de l'offre au Canada en encourageant les sénateurs à adopter le projet de loi C-282.

Nous vous encourageons à visiter le site web et à utiliser la plateforme pour écrire à nouveau aux sénateurs, en soulignant l'importance de retirer la gestion de l'offre des futures négociations commerciales. Ensemble, nous pouvons nous assurer que nos voix collectives soient entendues, appuyant ainsi la stabilité et le succès futur de notre industrie.

Situation des marchés

La production d'œufs est en hausse de 1,6 % depuis le début de l'année comparativement à la même période l'an dernier. Selon les estimations, elle sera supérieure à l'allocation, mais inférieure à la marge de surproduction en vigueur, soit 104,5 %.

L'âge moyen d'abattage se situe à 62,0 semaines, en recul de 1,2 semaine par rapport à celui de 2023. Il devrait rester plutôt stable d'ici la fin de l'année, mais il est déjà possible d'entrevoir une autre diminution en 2025 pour ce paramètre. Le taux d'éclosion à ce jour se chiffre, quant à lui, à 83,0 %, une valeur plus élevée que l'année précédente; l'âge d'abattage à la baisse n'y étant probablement pas étranger.

Les allocations de poulet pour les périodes A-193 et A-194 allant du 15 décembre 2024 au 5 avril 2025 sont respectivement en hausse de 2,9 % et 4,3 %, en comparaison avec la production réelle obtenue lors des semaines correspondantes il y a un an.

Les projections actuelles pour 2025 démontrent un potentiel d'œufs d'incubation de poulet à chair inférieur à celui de 2024. Malgré cette situation et la réduction anticipée de l'âge d'abattage évoquée précédemment, le Québec devrait être en mesure de produire son allocation lors de la prochaine année.

Aide à la relève - Programme d'aide au démarrage

Le Programme d'aide au démarrage (PAD) permet à une nouvelle productrice ou un nouveau producteur, ayant fait l'acquisition d'au moins 20 % des actifs d'une entreprise titulaire d'un quota d'œufs d'incubation de poulet à chair et respectant certaines conditions, d'obtenir une aide financière prenant la forme d'un congé de prélevés. Celle-ci pourrait atteindre un peu plus de 56 000 \$ sur une période de 5 à 10 ans, selon les paramètres actuels.

Afin de bénéficier de ce programme, [le formulaire](#) prévu à cette fin doit être transmis aux POIQ **avant le 1^{er} janvier 2025**. Vous pouvez vérifier votre admissibilité en consultant [le document d'information du PAD](#), disponible sur notre site internet ou en communiquant avec Benoit Michaud, par courriel à l'adresse bmichaud@upa.gc.ca, ou par téléphone au 450 679-0540, poste 8749.

Grippe aviaire

Manuel

Le manuel relatif à la grippe aviaire, qui se veut un guide pour l'industrie, a été mis à jour par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et est disponible sur le [site Internet des POIQ](#). Ce document comprend le processus d'intervention de l'ACIA lorsque la maladie est déclarée ainsi que des informations supplémentaires sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) bovine et de ses impacts sur la volaille.

Cas déclarés

Depuis le 17 novembre, quatre cas de grippe aviaire ont été déclarés au Québec, dont trois dans des élevages commerciaux non contingentés et un dans un élevage commercial. Des zones de contrôle primaire ont donc été émises par l'ACIA dans les régions de Sainte-Hélène-de-Bagot, Carignan et Sainte-Croix de Lotbinière, forçant les exploitations avicoles qui s'y retrouvent à obtenir un permis pour tous déplacements.

Dans l'Ouest canadien, on rapporte 54 cas durant la vague d'automne, dont six infections chez des reproducteurs de poulet à chair. Neuf zones de contrôle y sont actives, soit six en Colombie-Britannique, deux en Alberta et une autre en Saskatchewan. Jusqu'à maintenant, les investigations épidémiologiques sur les lieux atteints en Colombie-Britannique ont révélé que les oiseaux **n'étaient pas** contaminés par la même souche d'IAHP qui circule chez les bovins laitiers aux États-Unis.

Formations à venir

PCQOI-PSA

Une séance de formation en ligne du Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI) et du Programme de soins aux animaux (PSA), destinée aux nouveaux(-elles) **gestionnaires** et aux **employé(e)s**, sera offerte :

- le jeudi 5 décembre 2024,
- de 13 h 15 à 15 h 30.

Avant le jeudi 4 décembre prochain, veuillez s.v.p. communiquer le nom et l'adresse courriel des personnes qui assisteront à la séance de formation à Maryse Jutras, auditrice principale, par téléphone au 450-679-0540, poste 8247, ou par courriel à l'adresse marysejutras@upa.gc.ca.

Un lien Teams sera envoyé à tous(-tes) les participant(e)s quelques jours avant la formation.

Protocoles de biosécurité

À la suite de la refonte des protocoles de biosécurité de l'EQCMA, une formation en présentiel vous sera offerte en février prochain, afin d'augmenter votre compréhension des différentes mesures recommandées pour les producteurs(-trices) et employé(e)s, selon les trois niveaux de biosécurité. De plus, les méthodes d'euthanasie seront aussi abordées, en incluant un nouvel appareil NEX de la compagnie Livetec, qui devrait bientôt être disponible au Québec.

Des précisions quant à la date et le lieu vous seront communiquées au cours des prochaines semaines.

Quand : février 2025

Lieu : région de Trois-Rivières

Durée : environ 3 heures, en après-midi

Formateur : Ghislain Hébert de l'EQCMA

Pour s'inscrire : communiquer avec Maryse Jutras, auditrice principale, par téléphone au 450-679-0540, poste 8247, ou par courriel à l'adresse marysejutras@upa.gc.ca.



Capsule biosécurité

Situation actuelle au Québec - VIGILANCE

Pour plus d'informations sur les mesures appliquées en situation de vigilance, veuillez consulter la [section Biosécurité de notre site Internet](#).

En tout temps, le respect de vos protocoles de biosécurité constitue une excellente protection de la santé de vos oiseaux.

Actualité de l'UPA

- Communiqué
 - [Aléas climatiques de 2023 : un soutien bien accueilli par le milieu](#)
 - [Prix de l'Union 2024 : Dévoilement des finalistes](#)
- Lettre aux productrices et producteurs
 - [4 novembre 2024](#)
- Trait d'Union
 - [22 novembre](#)
 - [15 novembre](#)
 - [8 novembre](#)
 - [1^{er} novembre](#)
 - [25 octobre](#)

et dans vos régions

Montérégie

[18 novembre](#)

Centre-du-Québec

[4 novembre](#)

Lanaudière

[15 novembre](#)

Chaudière-Appalaches

[22 novembre](#)

À lire

- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : [Se protéger contre la grippe aviaire A \(H5N1\) au travail](#)



Publié par

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 515
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450 679-0530 / 40
Télec. : 450 679-3652